

**Sujet** Communiqué de presse  
**Destinataire(s)** Presse  
**Date** 09/02/2023

## **Crise énergétique : la communauté d'Agglomération Plaine Vallée vote une aide exceptionnelle de près de 2 millions d'euros pour les communes !**

A l'initiative et sur proposition de Luc STREHAIANO, son Président, Plaine Vallée a voté lors de son conseil du 8 février 2023, à l'unanimité, la création d'un fonds de concours exceptionnel destiné à faire face à la crise énergétique que les communes subissent de plein fouet.

Luc STREHAIANO a indiqué que « *si la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée est également impactée par l'explosion des tarifs, **les villes le sont immanquablement beaucoup plus**, même si des mesures d'économies, certains diront de sobriété, ont été très vite prises par chacune d'elles.* » Il ajoute que « *si les villes ne peuvent pas dégager un autofinancement suffisant, si leur épargne brute est détériorée plus encore qu'elle ne l'est aujourd'hui, **c'est alors leurs capacités d'investissement, c'est à dire la capacité à préparer l'avenir, qui est en danger.*** »

Cette aide prend la forme d'un fonds de concours équivalent à 10 € par habitant, soit un total de 1.860.310 €. Elle sera attribuée aux 18 communes de Plaine Vallée sur la base d'une partie fixe d'un montant de 20.050, € et d'une partie variable proportionnelle au nombre d'habitants; elle devra être affectée aux opérations d'investissement des communes.

Luc STREHAIANO a rappelé que « **beaucoup des villes ont dû reporter le vote de leur budget prévisionnel**, qui se tient habituellement en décembre. Et celles qui sont parvenues à présenter un BP équilibré il y a quelques semaines ont dû prendre des décisions difficiles politiquement et socialement, pour maintenir l'ensemble de leurs services. »

Il souhaite que dans un contexte où « **les charges de fonctionnement des communes, maillon premier, essentiel et naturel de la cohésion nationale, sont d'autant plus lourdes que l'Etat lui-même a considérablement abaissé ses niveaux de subvention** » cette aide, aussi modeste soit-elle, permette aux 18 communes de Plaine Vallée d'aborder l'année 2023 avec un peu plus de sérénité.

ANDILLY	42 271 €
ATTAINVILLE	33 752 €
BOUFFEMONT	73 609 €
DEUIL LA BARRE	200 360 €
DOMONT	147 398 €
ENGHIEN LES BAINS	115 150 €
EZANVILLE	98 675 €
GROSLAY	89 302 €
MARGENCY	43 505 €
MOISSELLES	30 464 €
MONTLIGNON	44 432 €
MONTMAGNY	138 693 €
MONTMORENCY	198 434 €
PISCOP	26 047 €
SAINT BRICE SOUS FORET	142 586 €
SAINT GRATIEN	190 608 €
SAINT PRIX	77 768 €
SOISY S/ MONTMORENCY	167 258 €

**CONTACT PRESSE PLAINE VALLEE : CLEMENCE PISZOK – 01 30 10 94 79 – CPISZOK@AGGLO-PLAINEVALLEE.FR**